



Accusé de réception en préfecture
974-229740014-20230418-ADS259AGENT-AI
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Mis en ligne le 19 avril 2023

Saint Denis, le

18 AVR. 2023

ARRETE N° ADS/259 /2023

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
Madame Hanitranirina COLLONGUES
RESPONSABLE PAR INTERIM DU SERVICE ACCOMPAGNEMENT GLOBAL
A LA DIRECTION DE L'INSERTION**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- W/U** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3221-3 alinéa 4 ;
- W/U** le code général de la fonction publique ;
- W/U** l'élection du Président du conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;
- W/U** la note d'affectation du 10 mars 2023 nommant Madame Hanitranirina COLLONGUES en qualité de responsable du service Accompagnement global par intérim à la Direction de l'Insertion à compter du 13 mars 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **Madame Hanitranirina COLLONGUES**, responsable par intérim du service accompagnement global, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil Départemental :

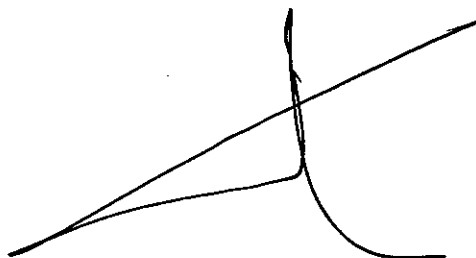
- les correspondances et documents de caractère courant,
- la certification du service fait et la liquidation des dépenses,
- les certificats administratifs ne valant pas cession de créance.

ARTICLE 2 : Cette délégation concerne le service accompagnement global.

ARTICLE 3 : En cas de situation de conflit d'intérêts, dans le cadre de l'exercice de cette délégation, Madame Hanitrarinina COLLONGUES devra s'abstenir d'utiliser cette délégation, se déporter du dossier concerné et informer sans délai le Président du Conseil départemental ainsi que son supérieur hiérarchique par écrit des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses fonctions.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, transmis à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, et publié.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes. The signature is slanted upwards from left to right and ends with a small loop.

Cyrille MELCHIOR

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.